

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD411

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 40, après la référence :

« 2017/1926 »,

insérer les mots :

« de la Commission du 31 mai 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.